



Paris le 27 janvier 2012

## Communiqué de presse du CNAFAL

### MARIAGE CIVIL : LE CNAFAL REAGIT

Le CNAFAL tient à exprimer sa surprise devant la synthèse effectuée par Madame Claude Greff, Secrétaire d'état à la famille, lors de la conférence de presse du 19 janvier dernier. Les propos de la Ministre devaient être la conclusion du groupe de travail sur le mariage civil mis en place à l'automne par Madame Roselyne Bachelot.

Cette dernière, lors de sa présentation a particulièrement insisté pour que la question du droit irréfragable de chaque couple à choisir librement son mode de vie, ne soit pas remise en cause. Il ne devait pas y avoir d'incitation au mariage, les différents types d'union participant à la vitalité du lien social devant tous être respectés et valorisés.

L'un des objectifs de ces travaux sur le mariage civil était de rendre les membres du couple plus autonomes et responsables. Ce but, pour les laïques que nous sommes, ne pouvait qu'être partagé.

Or, les conclusions de Madame Claude Greff sont apparues comme un « kit anti-divorce », (ce dernier coûtant trop cher) et une promotion pour le mariage, de préférence religieux !. Le lapsus de la ministre évoquant lors des cérémonies de mariage les « églises trop petites » à la place des mairies, est tout à fait révélateur.

Sinon :

- Pourquoi vouloir copier, pour les mariages civils, les séances de préparation déjà réalisées par l'église catholique ?
- Pourquoi ne pas avoir évoqué le PACS ?
- Pourquoi vouloir transférer, à des associations, ces rencontres avec les futurs époux laissant ainsi le champ libre à toutes les dérives ?
- Pourquoi ne pas laisser aux représentants des collectivités et aux élus la possibilité de donner des informations dans un cadre citoyen ?
- Pourquoi n'avoir évoqué que le mariage, alors qu'il serait judicieux de mettre en place des rituels civiques et républicains à chaque étape importante de la vie d'un individu : naissance, unions, décès. Ces cérémonies républicaines mettraient en exergue les valeurs laïques (autonomie, responsabilité, solidarité, justice), ainsi que l'appartenance du citoyen à la vie de la cité.

Il est clair que derrière cette démarche se cache un lobbying religieux que le CNAFAL entend dénoncer.

Il est essentiel d'éduquer et d'informer sur les droits et les devoirs. Mais cette action doit toujours rester dans un cadre laïque mettant en avant les valeurs de la République.

**Pour le CNAFAL, c'est à cette condition, et seulement à cette condition, que les individus pourront opter en toute responsabilité pour une forme d'union librement choisie.**

Marie-Odile PELLE-PRINTANIER,  
Vice-Présidente.



Le CNAFAL a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains. Organisation laïque et progressiste, le CNAFAL entend promouvoir une conception de la famille dans laquelle chaque membre a des droits et le devoir de défendre les droits des autres. Il affirme les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, traduction concrète de la solidarité, en donnant son sens plein à la Citoyenneté.

**CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris  
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : [www.cnafal.org](http://www.cnafal.org) - Messagerie : [cnafal@wanadoo.fr](mailto:cnafal@wanadoo.fr)**